

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'EGAN-SUD**

Le conseil de la municipalité de Egan-Sud siège en séance ordinaire, ce mardi 4 octobre 2022 et à laquelle étaient présents le maire M. Neil Gagnon et les conseillers suivants: M. Pierre Laramée, M. Jeannot Émond, M. Jean-René Martin et M. Yvan St-Amour. Les conseillers M. Patrick Feeny et M. Gilles Patry étaient absents mais ont motivé leur absence.

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Neil Gagnon.

Madame Mariette Rochon, directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

2022-10-R6045 Ouverture de la séance ordinaire du 4 octobre 2022

Il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit ouverte.

Adoptée.

2022-10-R6046 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, qu'il demeure ouvert et que les points suivants soient ajoutés :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2022
4. Période de questions

Administration générale

100.1

Conseil municipal

- 110.1 Fondation santé VG – Souper gastronomique
- 110.2 Producteurs acéricoles du Québec – Résolution d'appui (REMIS)

Gestion financière et administrative

- 130.1 Présentation des dépenses payés, à payer et salaires au 30 septembre 2022

Sécurité publique

- 200.1 Contrat de service gestion des appels 9-1-1

Voirie

- 300.1 Ville de Gracefield – Demande appui – Frais de dépassement des postes en essence
- 300.2 Travaux d’excavation et asphaltage – Stationnement municipal

Environnement

Aménagement et urbanisme

- 600.1 Avis de motion et présentation d’un projet de règlement Ajout d’usage 2022-019 (REMIS)

Loisirs, Culture et bibliothèque

- 700.1 Rallye Perce Neige 2023 – Demande droit de passage

Correspondance officielle reçues

Varia

Période de questions

Levée de la séance

Adoptée.

2022-10-R6047 Adoption du procès-verbal séance ordinaire du 6 septembre 2022

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l’unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2022 soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

PÉRIODE DE QUESTION

Aucun public

2022-10-R6048 Adoption des dépenses payées et à payer et salaires

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l’unanimité des conseillers présents que les dépenses suivantes soient payées :

Les dépenses payées au 30-09-2022 au montant de	579.24\$
Les dépenses à payer 30-09-2022 au montant de	74 659.57\$
Les salaires payés au 30-09-2022 au montant de	9 078.88\$

Adoptée.

2022-10-R6049 Contrat de service – Gestion des appels 9-1-1 CAUCA

ATTENDU QUE CAUCA opère un centre primaire de traitement des appels 9-1-1 et opère des centres secondaires d’appels d’urgence, notamment un centre secondaire traitant les appels requérant l’intervention des services incendie;

ATTENDU QUE la Municipalité d’Egan-Sud désire octroyer un mandat de la gestion des appels 9-1-1 à CAUCA à l’intérieur de son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté la résolution numéro 2022-08-R6028 octroyant à CAUCA le mandat de répondre aux appels 9-1-1 de son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité a fourni à CAUCA une copie certifiée de la résolution numéro 2022-09-R6030 désignant CAUCA comme le fournisseur de services 9-1-1- sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le maire M. Neil Gagnon et la Directrice générale, greffière trésorière soient autorisés à signer le contrat de service gestion des appels 9-1-1 avec la Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) pour la fourniture d'un service de réception, traitement et répartition des appels d'urgence 9-1-1 à l'intérieurs de son territoire tel que décrit au contrat proposé par CAUCA.

Adoptée.

2022-10-R6050 Appui Gracefield – Frais de dépassement des postes en essence

ATTENDU QUE la Ville de Gracefield a fait parvenir une demande d'appui à leur résolution 2022-09-377 pour une demande d'aide à divers paliers gouvernementaux concernant les frais de dépassement des postes en essence;

ATTENDU QUE la situation est la même partout au Québec concernant cette augmentation;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité d'Egan-Sud appui la Ville de Gracefield dans sa demande à divers paliers gouvernementaux d'une aide financière pour combler le déficit généré par l'augmentation des frais de dépassement des postes en essence.

Adoptée.

2022-10-R6051 Travaux d'excavation et d'asphaltage stationnement municipal.

ATTENDU QUE la municipalité d'Egan-Sud recevra un montant de 75 000\$ du MAMH par le biais du programme PRABAM;

ATTENDU QUE ce montant servira à excaver et asphalté le stationnement du bureau municipal;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseiller présents que les travaux d'excavation seront exécutés par la compagnie Excavatech de Maniwaki et les travaux d'asphaltage seront fait par Construction Michel Lacroix de Egan-Sud. La municipalité d'Egan-Sud devra faire l'achat de la styromousse pour l'isolation.

Adoptée.

2022-10-R6052 Demande droit de passage – Rallye Perce-Neige

CONSIDÉRANT QUE l'évènement du Rallye-Perce-Neige-Maniwaki 2023 se déroulera les 3 et 4 février prochain ;

CONSIDÉRANT QUE cette épreuve sportive est inscrite aux championnats nord-américain, canadien et ontarien de rallye de vitesse ;

CONSIDÉRANT QUE pour cette occasion, les organisateurs sollicitent la permission du conseil municipal en vue d'utiliser, à des fins d'épreuve de classement, certaines voies publiques, situées dans le territoire de notre municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le blocage des accès et la sécurité seront assurés par le groupe organisateur assisté de clubs et d'associations locaux, conformément aux normes de C.A.R.S., l'organisme officiel qui régit le rallye automobile au Canada, et aux recommandations de la Sûreté du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les résidents seront individuellement prévenus par eux ;

CONSIDÉRANT QUE le jour du rallye, divers véhicules officiels se chargeront de la fermeture du chemin et, après le passage des concurrents, de sa réouverture à la circulation ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation est assurée au montant de cinq millions de dollars (5 000 000 \$) pour tout dommage causé aux tiers ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal autorise le Rallye Perce-Neige d'utiliser certaines voies publiques, situées sur le territoire de la municipalité d'Egan-Sud soit la rue Labelle, et la rue Marie-Anne pour se terminer à la 105 et pour leur Shake Down le vendredi soir sur le chemin des Eaux. Les organisateurs interdiront à tous les concurrents l'accès aux dits chemins hors des périodes d'utilisation autorisés.

Il est également proposé que suite à ces activités le conseil demande aux organisateurs que les chemins soient remis dans le même état qu'ils le sont généralement ainsi que tous les ordures soient ramassés le long des routes et sur les terrains avoisinants.

Adoptée.

2022-10-R6053 CHGA Proposition publicitaire « Clé en main »

Il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte la proposition publicitaire « Clé en main » de la radio CHGA pour l'année 2023 et 2024 au coût de 1650.00\$ plus taxes pour chaque année ainsi que la carte de membre commerciale au montant de 35\$ par année.

Adoptée.

2022-10-R60 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit levée. Il est 19 heures 15.

Adoptée.

M. Neil Gagnon
Maire

Mme Mariette Rochon
Directrice générale
Greffière-trésorière